



COMITÉ DE RÉVISION DE LA PLANIFICATION (CRP)  
RÉUNION NO 2014-09  
Le 16 octobre 2014

PROCÈS-VERBAL

La réunion a eu lieu dans la salle communautaire de l'édifice municipal de Rivière-Verte à compter de 19 h sous la présidence de M. Renaud Ouellette

**Membres présents**

Michael Bossé  
Charles Bouchard  
Renaud Ouellette  
Alain Martel

Michel Laroche  
André Lang  
Luc Frenette

**Membres absents**

Luc Sirois  
Guy Michaud  
Josée Levesque

**Personnel**

Agent d'aménagement  
Agent d'aménagement  
Adjointe administrative

Éric Gagnon  
Jacques Desjardins  
Nathalie Roy

**Article 2014-09,01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Charles Bouchard, appuyé de M. Michel Laroche que l'Ordre du jour soit adopté tel que présenté.  
**Adoptée à l'unanimité**

**Article 2014-09,02 PROCÈS-VERBAL RÉUNION MENSUELLE NO 2014-08**

Il est proposé par M. André Lang, appuyé de M. Michael Bossé que le procès-verbal de la réunion mensuelle no 2014-08 soit accepté tel que présenté.  
**Adoptée à l'unanimité**

**Article 2014-09,03 DIVULGATION D'INTÉRÊT**

Aucun

**Article 2014-09,04 SAINT-LÉONARD**

**Gaétan Turcotte – 52, rue Nadeau**  
(16 octobre 2014)

Le requérant demande, sous l'article 43. b) i), ii) et c) de l'Arrêté de zonage de Saint-Léonard, une première dérogation de 5,8 m (19 pi) afin de permettre la construction accessoire dans la cour avant du bâtiment principal et une deuxième dérogation de 19 pi sur la longueur du bâtiment accessoire afin d'ériger un abri fixe de 25 pi x 16 pi dans une partie de la cour avant du bâtiment principal.

Considérant que la construction ne nuira nullement à la visibilité, il est proposé par M. André Lang, appuyé de M. Charles Bouchard que la dérogation soit acceptée conditionnellement à ce que la construction accessoire proposée ne soit pas annexée au bâtiment accessoire existant.

**Adoptée à l'unanimité**

**Article 2014-09,05 RAPPORT DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION**

Il est proposé par M. Michel Laroche, appuyé de M. Alain Martel que le rapport de lotissement et le rapport de construction soient acceptés tels que présentés.

**Adoptée à l'unanimité**

**Article 2014-09,06      AJOURNEMENT**

L'ajournement est proposé par M. Alain Martel à 19h28.

---

Jacques Desjardins – Agent d'aménagement

---

Nathalie Roy - Secrétaire de séance

---

Date

---

Renaud Ouellette – Président